Initiatives parlementaires

Résultat: l'économie chavire. Elle chavire non seulement au niveau national, en ce qui touche les tendances macro-économiques, mais aussi au niveau local où nombre de gens ont perdu confiance en l'avenir et où la situation de l'emploi et du bien-être économique va à la dérive.

D'autre part, on assiste à l'exacerbation d'une autre tendance dont l'apparition ne date pas d'hier, à savoir l'écart qui se creuse de plus en plus entre les pauvres et les riches dans notre pays. Le Canada est l'un des pires au monde en ce qui concerne l'écart grandissant entre les pauvres et les riches. Cependant, il y a une solution qui est représentée par le coopératisme.

D'un océan à l'autre, on voit des Canadiens profiter pleinement de ce système économique démocratique. Sur la côte est, il y a le mouvement Antigonish. Dans le Nord, il y a les Coopératives de l'Arctique. Sur la côte ouest, il y a des coopératives de pêche. Au Québec, il y a le mouvement Desjardins. Dans les grandes villes et régions métropolitaines, on voit se développer des coopératives de logement. Dans les Prairies, on a les syndicats du blé et les coopératives fédérées. Il y a des coopératives de crédit d'un océan à l'autre. Il y a des organismes de développement économique communautaires dans nombre de localités, et ce genre d'organisme remporte beaucoup de succès dans de nombreuses collectivités autochtones.

En fait, quand on parle de ce secteur, on parle de 12 millions de Canadiens qui participent directement à l'avenir économique de leur région, de 12 millions de Canadiens qui sont les artisans de leur propre avenir économique. Ce chiffre dépasse de loin le nombre de Canadiens qui détiennent des actions dans des sociétés par l'entremise des bourses de valeurs ou qui ont des intérêts dans des entreprises privées. C'est la manière la plus efficace de faire participer les gens à la vie économique du pays et à assurer ainsi leur avenir.

Quand on parle de la taille et de la force du secteur coopératif, il ne faut pas oublier que sept des dix principales entreprises agricoles, qui touchent 40 p. 100 des recettes agricoles, sont des coopératives. Des centaines de milliers de Canadiens sont membres de toutes sortes de sociétés de développement économique communau-

taires. Il faut dire de plus que ces sociétés se sont largement développées par elles-mêmes. Au mieux, elles ont joui de l'indifférence bienveillante des deux paliers de gouvernement, et se sont développées par elles-mêmes. D'une certaine manière, cela convient aux organisations économiques populaires, mais cela démontre aussi la force des organisations économiques qui fonctionnent du bas vers le haut par opposition à celles qui fonctionnent du haut vers le bas. Il est ahurissant de penser à tout ce que ces organisations pourraient faire si elles avaient l'aide nécessaire sous des formes dont je reparlerai.

En 1984, le secteur coopératif, par l'intermédiaire de l'Association canadienne des coopératives, a entrepris une vaste étude sur l'orientation du mouvement coopératif et ses rapports avec les gouvernements. L'étude a donné quatre grandes recommandations prévoyant notamment la nomination d'un ministre d'État chargé des coopératives, la formation d'un régime d'épargne coopératif, l'augmentation des fonds pour la recherche et l'éducation sur les coopératives, et la promotion des coopératives de logement, d'hygiène des travailleurs et de ressources.

Depuis, on a créé un secrétariat des coopératives et on a nommé un ministre en 1987. Mais il ne s'agissait là que de mesures très modestes, bien en-deçà des attentes du secteur coopératif et loin d'utiliser tout son potentiel. Le secrétariat des coopératives n'a que neuf employés, ce qui est bien peu face à l'énorme bureaucratie fédérale, étant donné son difficile mandat qui englobe la promotion des coopératives, l'organisation de conférences fédérales-provinciales et la coordination, avec les autres agences fédérales, du développement des coopératives.

La situation des coopératives face à la TPS démontre bien l'insuffisance des ressources. Depuis un an, pour appuyer les coopératives qui ont souvent exposé leurs doléances, j'ai maintes fois demandé à la Chambre de garantir aux coopératives qu'elles seraient traitées équitablement sous le régime de la TPS. Actuellement, le gouvernement prétend qu'être membre et actionnaire d'une coopérative est la même chose qu'être membre d'un club de golf. C'est grotesque et cela montre bien que les bureaucrates et les députés d'en face ne comprennent rien au fonctionnement du secteur coopératif.